

Rédigées par le Comité technique de la Table de concertation paritaire de l'industrie du cinéma et de la vidéo et produites par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.



ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE
FILMS ET DE
TÉLÉVISION DU
QUÉBEC

Maquillage et coiffure

Salle de maquillage et de coiffure

1. La salle de maquillage et de coiffure doit être propre et dotée d'eau courante chaude. Son plancher doit être dégagé, balayé régulièrement et nettoyé pour éviter les chutes.
2. Cette salle doit être tenue à une température constante d'au moins 20 °C, être bien éclairée et bien ventilée (voir le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*).
3. On doit y trouver des fauteuils de hauteur réglable, un tapis antifatigue (tapis en caoutchouc qui absorbe les chocs) et une trousse de premiers soins comportant un bain d'yeux propre (voir contenu de la trousse pour un véhicule, à l'annexe de la fiche 9).
4. Les accessoires fixés aux murs (grilles de rangement, miroirs, etc.) doivent être installés solidement, de façon à ne pas tomber.
5. Les postes de travail doivent être propres et les articles placés de façon sécuritaire et à portée de main, selon leur fréquence d'utilisation.
6. Les appareils et accessoires servant à divers soins doivent être nettoyés et désinfectés après chaque usage, puis rangés dans un endroit propre, à l'abri des poussières et des saletés. Chaque comédien doit avoir ses propres éponges, poudriers, peignes et brosses. Sur le plateau de tournage, ces articles doivent être conservés dans des sacs de plastique bien étiquetés.
7. Les personnes chargées de coiffer et de maquiller les comédiens doivent utiliser un chariot ou demander l'aide de l'équipe technique pour transporter le matériel lourd ou encombrant. Afin de conserver une bonne posture du dos, elles doivent répartir correctement le poids du matériel à transporter pour faire des retouches (ex. : utiliser une ceinture, une veste comportant plusieurs poches, un sac en bandoulière, etc.).

8. Le producteur doit mettre à leur disposition des sièges pour s'asseoir durant les périodes d'attente et les laisser profiter pleinement des temps d'arrêt pour les pauses et les repas, en raison des longues heures de travail.

Note. – L'utilisation de chaussures avec support à l'arche du pied, sans talon haut et avec semelle absorbante et antidérapante permet d'atténuer l'inconfort des sols durs. Par ailleurs, afin de retarder l'apparition de fatigue et de diminuer le risque de contracter des lésions musculosquelettiques, il est recommandé de prendre des micropauses, périodes qui permettent de relâcher les muscles pendant quelques secondes.

Utilisation sécuritaire des produits

9. Les personnes chargées de coiffer et de maquiller les comédiens doivent :
 - se renseigner auprès du fournisseur sur les risques et les contre-indications possibles de certains produits de coiffure ou de maquillage ;
 - dresser une liste des produits utilisés indiquant notamment la date d'achat ;
 - vérifier auprès des comédiens s'ils sont allergiques ou s'ils ont une sensibilité à certains produits. Si quelqu'un réagit à un produit, il faut cesser immédiatement de l'employer et en informer le producteur ou le coordonnateur de la sécurité ;
 - suivre les règles générales d'hygiène telles que se laver les mains avant et après chaque coiffure ou chaque maquillage.
10. Au moment d'appliquer une teinture ou une coloration, ou de faire une permanente ou un défrisage, on doit porter des gants appropriés et s'assurer que la ventilation est suffisante. On doit éviter autant que possible d'utiliser des aérosols ou, sinon, éviter de se placer dans le cône de pulvérisation, en limiter la durée et utiliser un écran facial pour protéger le comédien.
11. Il faut conserver les produits à la température appropriée et placer les liquides inflammables et les aérosols dans un endroit frais, à l'abri des sources de chaleur et des flammes. Il faut suivre les recommandations du fabricant quant à l'utilisation et à l'entreposage du produit.

12. Il faut étiqueter les produits contrôlés transvidés du contenant d'origine dans un autre récipient.
13. On doit :
 - utiliser un tube de mascara par personne pour éviter les infections ;
 - remplacer les produits dès qu'ils sont périmés ;
 - employer des contenants munis d'un distributeur pour les produits liquides ;
 - utiliser de préférence des produits sous forme de gel ou de crème et éviter les poudres à mélanger ;
 - se servir d'une spatule désinfectée pour prendre un produit dans son contenant (ne jamais se servir de ses doigts).
14. On doit également éviter d'utiliser pour le démaquillage des solvants comme le myristate d'isopropyle, substance présente dans certains produits pour enlever la colle.

Références

Fiche n° 25 sur les produits contrôlés

Fiche n° 9 sur les premiers soins et les premiers secours

Règlement sur la santé et la sécurité du travail, S-2.1, r.19.01

Service du répertoire toxicologique de la CSST
(514) 906-3080, de 8 h 30 à 16 h 30
1 888 330-6374 (sans frais)
www.reptox.csst.qc.ca

Note. – L'information contenue dans la présente fiche n'est pas exhaustive et ne peut se substituer aux normes, aux lois et aux règlements en vigueur.

Fiche 20 • Annexe

Fabrication et installation de prothèses

Les ateliers qui créent des prothèses utilisent différents produits : résine, glaise, plâtre, mousse, fibre de verre, peintures acryliques, etc. Pour les poser, on utilise de la colle et, pour les enlever, du dissolvant ou de l'eau.

1. Il faut éviter l'accumulation de poussières dans ces ateliers et travailler sous une hotte lorsque l'on utilise des produits nocifs pour la santé, par exemple, les isocyanates dans la fabrication des prothèses en polyuréthanes, les isocyanates pouvant déclencher des allergies respiratoires.
2. Lorsque c'est nécessaire, il faut recourir aux moyens de protection appropriés (gants, lunettes de sécurité, masque, etc.). Par exemple, il faut porter un masque avec filtre contre la poussière produite par le ponçage du plâtre.
3. Il faut garder les appareils respiratoires à portée de main, à l'abri des poussières, dans un lieu propre, et s'assurer qu'ils sont bien réglés et entretenus régulièrement. Le responsable de l'atelier doit également tenir un registre de vérification de ces appareils.
4. Le personnel de l'atelier doit avoir accès facilement aux fiches signalétiques des produits contrôlés. Si l'on apporte ces produits sur le plateau de tournage, on doit également apporter leurs fiches respectives.
5. Avant la pose des prothèses, il faut demander au comédien s'il souffre d'allergies à des résines ou à des solvants. Il faut employer de préférence des colles à base d'eau.
6. Si le comédien doit porter un maquillage spécial ou une prothèse plusieurs jours de suite, on doit lui accorder un temps d'arrêt pour permettre à la peau de se régénérer. La durée de cet arrêt peut varier selon la sensibilité de la personne.
7. Lorsque le travail comprend des manipulations délicates et précises (installation de prothèses, sculpture, implantation de poils, maquillage spécial, etc.), il faut adopter de bonnes postures de travail pour éviter de se blesser. Il est recommandé :
 - de placer l'objet sur lequel on travaille, ou la personne que l'on maquille, à une distance de 25 à 30 cm sous les yeux et de faire en sorte de tenir ses mains dans cette zone ;
 - de s'assurer que l'éclairage est suffisant ;
 - d'être assis ;
 - d'utiliser un siège offrant un bon support pour le dos et de le régler de façon à pouvoir travailler à la bonne hauteur ;
 - d'utiliser des appuis rembourrés pour les coudes, les avant-bras ou les mains afin de diminuer la fatigue musculaire ;
 - de se ménager des pauses tout au long de la période de travail.